



CR SNPTES-UNSA du CT du 30 juin 2022

Tous les sièges sont occupés par les représentants du personnel, dont vos trois représentants SNPTES-UNSA.

Ordre du jour

Ordre du jour	1
Informations de la présidente	2
Point 1 : Approbation du PV du CT du 18 mars 2022 et du PV du 12 mai 2022 (avis)	3
Point 1bis : Diffusion sur l'ENT des PV des CT de l'année 20218 et de l'année 2020 (information) ...	3
Vie Institutionnelle	3
Point 2 : Examen de la convention de renouvellement de l'unité d'appui et de recherche « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine » (avis)	3
Point 3 : Examen du règlement intérieur modifié du pôle scientifique Observatoire Terre et Environnement de Lorraine - OTELo (avis).....	3
Point 4 : Examen des statuts modifiés de l'école nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation (ENSGSI) (avis)	3
Point 5 : Examen des statuts modifiés de l'UR 3767 Équipe de Recherche sur les Processus Innovatifs - ERPI (avis)	4
Point 6 : Examen des statuts modifiés de l'UR 3945 Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire (CRULH) (avis)	4
Point 7 : Examen des statuts modifiés de l'UFR Faculté de la Faculté des Sciences et Technologies de Nancy (FST) (avis)	4
Point 8 : Examen des statuts modifiés de l'UR 7303 Institut de recherches sur l'évolution de la Nation et de l'Etat - IRÉNÉE (avis)	4
Point 9 : Examen des statuts de l'UR 7312 Psychologie Ergonomique et Sociale pour l'Expérience Utilisateurs - PERSEUs (avis).....	4
Point 10 : Examen des statuts modifiés de l'UFR Sciences Humaines et Sociales - Metz (UFR SHS - METZ) : articles 4 et 6 (avis)	4
Ressources Humaines.....	5
Point 11 : Repyramidage dans le corps des assistants ingénieurs dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (avis)	5
Point 12 : Publication des emplois de personnels administratifs, sociaux et de santé (AENES) au mouvement académique 2022 (information).....	5

Point 13 : Rémunérations d'activités accessoires année universitaire 2021/2022 - activités de formation et de recrutement, d'examens et de concours (avis)	5
Point 14 : Rémunération des intervenants à l'admission en certificat de capacité d'orthophonie (avis)	5
Point 15 : Avancement à la classe supérieure des enseignants contractuels (avis)	5
Point 16 : Modification des lignes directrices de gestion relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels des personnels (sous réserve) (avis)	6
Point 17 : Subvention de fonctionnement des organisations syndicales représentatives de personnel de l'UL année 2022 (avis)	6
Divers.....	6
Point 18 : Suivi des propositions et avis du CT du 18 mars 2022 (information)	6
Point 19 : Questions diverses	6

Informations de la présidente

Orientations de la nouvelle gouvernance et dialogue social : la Présidente nouvellement élue, Mme Hélène BOULANGER, réaffirme l'importance des organisations syndicales, et d'espaces de concertation et de co-construction, avec un objectif de recherche du consensus, éventuellement atteignable par des concessions de part et d'autre. Les représentants des personnels sont donc invités à exprimer toutes remarques et propositions. L'université comme opérateur de service public est une notion qui nous rassemble. La Présidente indique l'ouverture à des méthodes renouvelées, qui peuvent être inspirées hors du milieu universitaire.

Une approche programmatique de l'agenda social doit permettre d'anticiper les sujets en se donnant du temps pour le travail d'échange ; ce sera une mise en œuvre progressive à l'horizon de la moitié du mandat.

La nouvelle gouvernance vise l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être au travail. Les questions RH sont au sommet de ses préoccupations ; la Vice-Présidente du CA, Mme DORIAT DUBAN, est notamment en charge de la politique RH, pour remettre l'humain au centre des débats. Elle animera le CA, le CHSCT et le CT (puis le CSA).

L'absence de majorité absolue dans les conseils est présentée comme une opportunité supplémentaire d'échanges, avec la volonté de renforcer la démocratie universitaire, le pouvoir législatif dans l'établissement, appuyé sur un statut de l' élu élargi aux conseils centraux.

L'équipe politique sera installée le 18 juillet, le travail commencera concrètement à la reprise en août.

Point 1 : Approbation du PV du CT du 18 mars 2022 et du PV du 12 mai 2022
(avis)

VOTE : **10 pour** dont le Snpstes-UNSA
AVIS FAVORABLES À L'UNANIMITÉ

Point 1bis : Diffusion sur l'ENT des PV des CT de l'année 2018 et de l'année 2020
(information)

Malgré la rédaction tardive, les élus demandent que les PV soient soumis réglementairement au CT avant publication.

Vie Institutionnelle

Point 2 : Examen de la convention de renouvellement de l'unité d'appui et de recherche « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine » (avis)

La représentation des Biatss au Conseil scientifique a été finalement acceptée par le CNRS, qui restait attaché à sa convention type.

Attendue depuis 2014, la signature de cette convention assoit enfin cette Unité d'Appui et de Recherche mixte CNRS / UL. À la demande de vos élus Snpstes-UNSA, le rôle et la réunion régulière du Conseil de laboratoire (Assemblée Générale des personnels de la MSH) ont été confortés par le directeur par intérim, M. Nicolas BRUCKER. Les représentants Biatss au Conseil scientifique assureront quant à eux une circulation d'information entre les orientations scientifiques de l'unité et l'équipe.

VOTE : **10 pour** dont le Snpstes-UNSA
AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Suivent plusieurs statuts et règlements intérieurs mis à jour. Le mode mixte visioconférence / présentiel est introduit pour plusieurs conseils, en imitation du règlement intérieur de l'UL. Des procédures de nomination ou la composition de certains conseils sont revus.

Point 3 : Examen du règlement intérieur modifié du pôle scientifique
Observatoire Terre et Environnement de Lorraine - OTELo (avis)

VOTE : **10 pour** dont le Snpstes-UNSA
AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 4 : Examen des statuts modifiés de l'école nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation (ENSGSI) (avis)

VOTE : **8 pour** dont le Snpstes-UNSA, 2 contre
AVIS FAVORABLE



Point 5 : Examen des statuts modifiés de l'UR 3767 Équipe de Recherche sur les Processus Innovatifs - ERPI (avis)

VOTE : **6 pour** dont le SNPTES-UNSA, 2 contre, 2 abstentions
AVIS FAVORABLE

Point 6 : Examen des statuts modifiés de l'UR 3945 Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire (CRULH) (avis)

VOTE : **6 pour** dont le SNPTES-UNSA, 2 contre, 2 abstentions
AVIS FAVORABLE

Point 7 : Examen des statuts modifiés de l'UFR Faculté de la Faculté des Sciences et Technologies de Nancy (FST) (avis)

La composante est reconfigurée après 8 mois de travaux et de concertation.

À la demande du SNPTES-UNSA, la Secrétaire Générale confirme que la commission Ressources Humaines prévue à l'article 16.3 ne se prononcera que sur les orientations de la politique et de la gestion collective des postes, et en aucun cas sur des situations individuelles (pas de classement de dossiers de promotion).

VOTE : **10 pour** dont le SNPTES-UNSA
AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 8 : Examen des statuts modifiés de l'UR 7303 Institut de recherches sur l'évolution de la Nation et de l'Etat - IRÉNÉE (avis)

VOTE : **10 pour** dont le SNPTES-UNSA
AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 9 : Examen des statuts de l'UR 7312 Psychologie Ergonomique et Sociale pour l'Expérience Utilisateurs - PErSEUs (avis)

VOTE : **6 pour** dont le SNPTES-UNSA, 4 abstentions
AVIS FAVORABLE

Point 10 : Examen des statuts modifiés de l'UFR Sciences Humaines et Sociales - Metz (UFR SHS - METZ) : articles 4 et 6 (avis)

VOTE : **10 pour** dont le SNPTES-UNSA

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Ressources Humaines

Point 11 : Repyramidage dans le corps des assistants ingénieurs dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (avis)

Les postes en BAP G ne font pas l'objet de repyramidage cette année, mais il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une exclusion du dispositif pluriannuel.

VOTE : 10 pour dont le SNPTES-UNSA

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 12 : Publication des emplois de personnels administratifs, sociaux et de santé (AENES) au mouvement académique 2022 (information)

Les non publications concernent majoritairement des postes occupés par des agents non titulaires, recrutés jusque là sur le règlement de gestion des contractuels UL et donc sur des emplois-types ITRF. Il y a donc là un nouveau facteur de transformation AENES > ITRF dans l'éventualité d'une campagne de titularisation type Sauvadet.

Point 13 : Rémunérations d'activités accessoires année universitaire 2021/2022 - activités de formation et de recrutement, d'examens et de concours (avis)

La proposition est une harmonisation des conditions pratiquées par différentes composantes, dans des fourchettes réglementaires, le tarif étant fixé au choix des composantes après dialogue avec les intervenants.

VOTE : 10 pour dont le SNPTES-UNSA

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 14 : Rémunération des intervenants à l'admission en certificat de capacité d'orthophonie (avis)

Une rémunération spécifique est maintenue pour des raisons historiques, cette admission continuant à faire l'objet d'un traitement distinct dans Parcoursup.

VOTE : 7 pour dont le SNPTES-UNSA, 3 abstentions

AVIS FAVORABLE

Point 15 : Avancement à la classe supérieure des enseignants contractuels (avis)

Les possibilités de promotion pour ces personnels sont extrêmement faibles (inférieures à 1), en lien avec des effectifs faibles. Il n'y avait d'ailleurs pas de reliquat de 2020 ni 2021 en Classe Exceptionnelle.

VOTE : 5 pour dont le SNPTES-UNSA, 3 contre, 2 abstentions

AVIS DONNE (pas d'avis majoritaire)

Point 16 : Modification des lignes directrices de gestion relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels des personnels (sous réserve) (avis)

Le retravail des LDG promo a porté uniquement sur les Enseignants-Chercheurs pour tenir compte du repyramidage ouvert par la LPR. Un GT avait préparé cette proposition, sur le repyramidage, l'avancement de droit commun et les demandes de RIPEC (C3). Des critères de repyramidage ont été dégagés pour départager des candidats ex-aequo avant la phase d'audition. Des guides à l'attention des rapporteurs, pour l'avancement et pour les demandes de RIPEC, seront soumis au GT LDG puis au CT pour validation ; ils donneront lieu à un bilan au bout d'un an.

À la demande de vos élus SNPTES-UNSA, la Présidente prévoit qu'un retravail portant sur la prise en compte des activités syndicales dans l'appréciation de la valeur et du parcours professionnels soit inclus dans les discussions sur l'évolution du statut de l'écu.

VOTE : 8 pour dont le SNPTES-UNSA, 2 contre

AVIS FAVORABLE

Point 17 : Subvention de fonctionnement des organisations syndicales représentatives de personnel de l'UL année 2022 (avis)

Pour concrétiser les engagements pris, la présidente prévoit début 2023 des échanges sur les moyens syndicaux : dotation, locaux, statut de l'écu.

Vos élus demandent que soit levée, dans la règle de répartition de la dotation, la polysémie de l'acronyme « OS » qui signifie tantôt organisation syndicale, tantôt fédération, et tantôt liste de candidature au CT. Des échanges nourris sur ce point avaient déjà compliqué le versement de la dotation l'année passée.

VOTE : 7 pour dont le SNPTES-UNSA, 2 contre, abstention

AVIS FAVORABLE

Divers

Point 18 : Suivi des propositions et avis du CT du 18 mars 2022 (information)

Point 19 : Questions diverses

Heures supplémentaires : sur une demande d'information de **vos élus SNPTES-UNSA** en séance, il est confirmé que les heures supplémentaires effectuées sur 2021-2022 seront reportées au 1er septembre 2022 et utilisables jusqu'au 31/12. Les agents doivent faire attention à poser leurs récupérations prioritairement sur les heures de l'année n-1, qui sinon seront perdues au 1er janvier. Cette disposition, identique à celle des congés annuels, devrait être insérée dans le règlement de gestion des personnels Biats.